



Rendre conforme ses protocoles d'agence pour un éventuel contrôle de la DGCCRF

Fiche programme – v.6 – 13/01/2026

Prérequis : - l'apprenant est détenteur d'une carte professionnelle (T, G ou S)

Objectifs : - voir ou revoir les exigences des autorités et institutions au titre de la Loi Hoguet, la Loi Hamon, Tracfin, RGPD ;
- résumer les différents protocoles à établir au sein d'une société immobilière pour rendre son organisation parfaitement conforme aux exigences des professions réglementées ;
- se rendre compte des risques à travers les peines et sanctions qui pèsent sur les professionnels non avertis

Aptitude et compétences : - l'apprenant est au fait des bases réglementaires de la profession et souhaite approfondir et mettre à jour ses connaissances

Durée : - 7.00 heures

Délai d'accès : - programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis

Tarifs : - 1 000 € HT par personne / 750 € HT dès 2 stagiaires
(me consulter pour un devis précis)

Méthodes mobilisées : - méthodes expositive, active et participative avec études de cas jurisprudentiels comme reflet de la pratique ;
- session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles, avec suivi à l'issue de la formation si besoin

Modalités d'évaluation : - questionnaires de préformation et de contrôle des acquis

Accessibilité : - formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié

Nota bene : - cette formation répond à l'enjeu de contrôle systématique des agents des DDPP depuis 2022

Référent pédagogique et administratif : - Renaud Lambert

Contact : contact@renaudlambert.fr / 06 73 59 53 03

Plan de cours :

Introduction : rappels généraux sur la Loi Hoguet et ses exigences

Partie 1 : Loi Hoguet

- Les nombreux articles de la Loi qui attendent une application sanctionnée
- Les peines assorties aux différentes infractions possibles

Partie 2 : Loi Hamon

- La protection des consommateurs mise en exergue
- Les exigences sur le terrain de la prise de mandat par le DIP
- Les sanctions et conséquences de l'irrespect de la Loi

Partie 3 : TRACFIN / CNS

- La Loi de 1998
- Les obligations de vigilance
- Les cas sanctionnés par la CNS
- Les protocoles à mettre en place
- L'interface ERMES pour réaliser les déclarations

Partie 4 : CNIL / RGPD

- La Loi de 2018
- Les protocoles de protection, d'accès et gestion des données clients
- Les peines assorties au non-respect des règles du RGPD

Partie 5 : le contrôle de la DGCCRF

- L'entrée en relation type des DDPP
- L'enjeu de conformité

Indicateurs de résultat à fin 2025

Taux de satisfaction : 100%

Nombre de stagiaires formés à ce thème : 20